

APPEL D'OFFRE

Recherche d'une parcelle de pommiers pour un essai de protection des cultures contre la tavelure du pommier

1. Contexte

Invenio est une station d'expérimentation spécialisée en recherche appliquée en fruits et légumes, située dans le sud-ouest de la France. Association de producteurs, Invenio est engagée dans plusieurs projets de recherche et d'expérimentation pour adapter les itinéraires de culture des producteurs aux évolutions climatiques, réglementaires, et sociétales.

Invenio est notamment impliqué dans le projet européen BIOSOLUDOE qui vise à évaluer et à comparer différents programmes de protection des cultures contre la tavelure du pommier (*Venturia inaequalis*), maladie majeure en arboriculture fruitière.

Dans ce cadre, Invenio souhaite mettre en place un essai en conditions de production afin de tester l'efficacité de programmes de protection, incluant des stratégies innovantes ou à faible impact.

2. Objectif de l'appel

Le présent appel a pour objectif de trouver une parcelle agricole de pommiers permettant la mise en place d'un dispositif expérimental conforme aux exigences scientifiques du projet.

3. Caractéristiques requises de la parcelle

La parcelle proposée devra répondre impérativement aux critères suivants :

- Verger de pommiers variété GOLDEN
- Parcelle en production
- Historique de pression tavelure moyenne à forte, documentée ou attestée par l'exploitant
- Parcelle située à moins de 30 minutes de Saint Yrieix La Perche (87500)

4. Conditions d'acceptation de l'expérimentation

L'agriculteur candidat devra être pleinement informé et accepter les contraintes liées à un essai expérimental, notamment :

- La mise en place d'un Témoin Non Traité (TNT), impliquant de laisser volontairement s'installer la tavelure et un risque de dégâts visuels et/ou de perte de rendement sur les arbres concernés
- Le fait que certains programmes testés peuvent s'avérer insuffisants pour contrôler parfaitement la maladie

- L'acceptation d'échanges fréquents avec Invenio afin de coordonner les interventions, adapter le calendrier des traitements et réaliser les observations et notations nécessaires au suivi scientifique

5. Dispositif expérimental

Plan d'essai en grandes bandes avec témoin exclu

- 4 placettes d'observation par modalité
- 5 arbres par placette à minima
- Témoin Non Traité (TNT) : 5 arbres placés en dehors du dispositif expérimental
- Les arbres devront être homogènes (âge, vigueur, conduite) dans la mesure du possible
- Des rangs de garde entre la modalité agriculteur et la modalité « Biosolutions » seront mis en place. Ils seront protégés avec le même programme que la modalité « Biosolutions »

6. Engagements de l'agriculteur

- Mettre à disposition la parcelle pour toute la durée de l'essai
- Réaliser les traitements phytosanitaires sur chaque modalité conformément au plan d'essai fourni par Invenio et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Informer Invenio de toute intervention prévue sur la parcelle pouvant interférer avec l'essai
- Faciliter l'accès à la parcelle pour les suivis techniques et scientifiques

7. Engagements d'Invenio

- Fournir le plan d'essai détaillé
- Assurer la coordination technique et scientifique de l'expérimentation
- Réaliser ou encadrer les observations, notations et analyses nécessaires
- Communiquer régulièrement avec l'agriculteur sur l'avancement de l'essai

8. Compensation financière

En contrepartie de la mise à disposition de la parcelle et des contraintes associées, l'agriculteur percevra une indemnisation forfaitaire de 1800 € HT, couvrant :

- La location de la parcelle
- Le dédommagement lié aux pertes potentielles de récolte
- La réalisation des traitements phytosanitaires selon le protocole expérimental

9. Modalités de candidature

Les candidats intéressés devront fournir au minimum :

- Coordonnées de l'exploitation
- Localisation de la parcelle
- Surface et âge du verger

- Historique sanitaire vis-à-vis de la tavelure (Une description écrite peut suffire)
- Toute information jugée utile pour l'évaluation de la candidature

10. Sélection

Les parcelles seront sélectionnées par Invenio sur la base :

- De la conformité aux critères techniques
- De la motivation et de la disponibilité de l'agriculteur
- De la faisabilité opérationnelle de l'essai

Réponse attendue au plus tard le 21/04/2026 à envoyer à Maxime LE MOING :
m.lemoing@invenio-fl.fr

Un retour d'Invenio sera fait le 22/04/2026

BioSolUDOE est un projet de la coopération territoriale européenne Interreg

**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

BioSolUDOE

<https://interreg-sudoe.eu/fr/proyecto-interreg/biosoludoe/>